

***DELEGATION DE M. Jean-Charles PALAU***

**D -20100453**

**Acquisition d'un central téléphonique. Autorisation. Signature.**

Monsieur Jean-Charles PALAU, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Tirant profit de l'augmentation des débits et des connexions permanentes disponibles sur l'Internet, la téléphonie sur IP permet, à un coût d'usage maîtrisé, un haut niveau de qualité de service, une évolutivité des fonctions et des capacités. Elle est notamment capable de prendre en charge les services émergents : communication unifiée, passerelle multimédia, connexion à un système de visioconférence, etc...

Cette technologie est en cours de déploiement à la mairie à l'occasion de nouvelles installations ou de réhabilitations de locaux.

Afin d'assurer à la Ville et à ses usagers fiabilité et disponibilité, il convient de sécuriser l'architecture déjà mise en place conformément aux dispositions du plan de continuité d'activité.

La Direction de l'Organisation et de l'Informatique vous propose de recourir aux services de L'UGAP et d'acquérir pour un montant de 40.875,60€ TTC un central téléphonique de sécurité et ses accessoires auprès de cette centrale d'achat en application des articles 9 et 31 du code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à procéder à l'acquisition du central téléphonique auprès de l'UGAP,

**Séance du lundi 19 Juillet 2010**

- à procéder au règlement de la commande dont les montants seront imputés sur le Budget de la Ville Rubrique 020, Article 2183.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100454**

**Association C.U.P. 92. Adhésion. Autorisation.**

Monsieur Jean-Charles PALAU, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux utilise le progiciel Pléiades pour sa Gestion des Ressources Humaines. Afin de pouvoir échanger avec l'ensemble des clients de l'éditeur sur les bonnes pratiques métiers et participer à la définition des axes d'évolution de Pléiades la mairie souhaiterait rejoindre le Club des Utilisateurs Pléiades CUP 92.

Créé à l'initiative des utilisateurs, ce club décide en toute indépendance des thématiques à débattre, entre clients et à soumettre à l'éditeur.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à adhérer à l'association (loi 1901) CUP 92, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 190€ et qu'il soit représenté par deux personnes, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction de l'Organisation et de l'Informatique.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité) compte 6281

**M. PALAU. -**

Deux délibérations techniques, Monsieur le Maire.

La 453. Dans le cadre de notre plan de continuité d'activités nous souhaitons faire l'acquisition d'un centre téléphonique de sécurité avec le concours de l'UGAP pour la somme de 40.875,60 euros.

La 454. Adhésion à un club d'utilisateurs qui ont choisi le même progiciel que nous pour la gestion de nos Ressources Humaines.

**M. LE MAIRE. -**

M. PALAU a des engagements, c'est la raison pour laquelle nous avons anticipé ses deux délibérations qui ne posent pas de problèmes ?

Elles sont adoptées sans oppositions ? Sans abstentions ?

Merci.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Séance du lundi 19 Juillet 2010**

**M. LE MAIRE. -**

Je vous rappelle que nous avons un pot traditionnel de fin de saison.

Je vous souhaite à tous des vacances paisibles ou agitées, selon vos goûts.

Merci.

(La séance est levée à 19 heures)